

CDIP/31/INF/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 septembre 2023

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trente et unième session**

**Genève, 27 novembre – 1er décembre 2023**

Résumé concernant l’outil de l’OMPI sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la mode : de la conception à la commercialisation

*Établi par M. Noam Shemtov, professeur*

1. L’annexe du présent document contient le résumé concernant l’outil de l’OMPI sur “Le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la mode : de la conception à la commercialisation”.
2. Cet outil a été créé dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement sur “La promotion de l’utilisation de la propriété intellectuelle en faveur des industries de la création à l’ère du numérique au Chili, aux Émirats arabes unis, en Indonésie et en Uruguay” (document CDIP/26/5). Il a été établi par Noam Shemtovest, professeur titulaire d’une chaire de droit de la propriété intellectuelle et de droit de la technologie au Centre d’études de droit commercial de l’Université Queen Mary de Londres.
3. *Le comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**Le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la mode :**

**de la conception à la commercialisation**

**Résumé**

Estimé à 759,5 milliards de dollars É.‑U.[[1]](#footnote-2), le secteur de la mode est un moteur important de la croissance économique mondiale et une source majeure de recettes fiscales et d’emplois dans de nombreux pays.

La propriété intellectuelle est un élément clé de l’écosystème juridique du secteur, les différents droits de propriété intellectuelle étant essentiels à sa viabilité et à sa croissance. L’outil se concentre sur le droit d’auteur, les brevets, les dessins et modèles, les marques et les secrets d’affaires, qui intéressent particulièrement le secteur de la mode, et indique comment ces actifs peuvent être déployés tout au long du cycle de vie des produits de la mode. Il s’agit d’un outil pratique qui vise à aider les créateurs de mode et les détaillants à dresser la liste des principaux droits de propriété intellectuelle, en vue de préserver leurs intérêts et de monétiser leurs efforts créatifs. Cet outil précise également leur rôle et leur utilité dans le bon fonctionnement des petites entreprises de mode et de création.

Il établit une distinction entre les contrefaçons et les imitations, car une approche adaptée est nécessaire pour faire face aux différents types de menaces que celles‑ci peuvent poser aux entreprises et aux créateurs de mode. Une contrefaçon renvoie à la reproduction non autorisée d’un original, vendue avec l’intention de tromper. En revanche, une imitation consiste en une imitation d’éléments clés de l’original, sans intention de la faire passer pour l’original.

L’industrie de la mode comprend un large éventail de secteurs, et l’outil porte principalement sur les secteurs de l’habillement, de la confection et du textile[[2]](#footnote-3), ainsi que sur les sacs à main, qui constituent une catégorie importante d’accessoires. Chaque secteur nécessite un ensemble différent de droits de propriété intellectuelle, et chacun de ces droits peut être utilisé pour protéger une facette d’un produit à différentes étapes de son cycle de vie.

En conséquence, l’outil examine les droits de propriété intellectuelle susceptibles d’être utilisés pour protéger les actifs lors de la phase de conception et de mise au point précédant le lancement, qui est la phase initiale du cycle de vie d’un produit de mode. Il procède ensuite à une analyse du paysage de la propriété intellectuelle lors de la phase de commercialisation postérieure au lancement, en décrivant les droits de propriété intellectuelle pertinents et leur rôle à ce stade. Enfin, l’outil propose une grille d’atténuation des risques liés aux droits de propriété intellectuelle des tiers, que les entreprises doivent prendre en considération avant de se lancer dans la création et le lancement d’un nouveau produit de mode. Une liste de contrôle est également incluse afin de fournir aux entreprises du secteur de la mode une brève liste des principales questions de propriété intellectuelle dont il faut tenir compte tout au long du cycle de vie d’un produit de la mode.

**Considérations importantes**

Les enseignements clés à tirer des principales phases du cycle de vie des produits de la mode sont les suivants :

*Conception, élaboration et mise au point*

* Garantir l’adoption et la mise en œuvre d’une politique relative aux secrets d’affaires, couvrant les clauses de non‑divulgation dans les contrats de travail, ainsi que les accords pertinents avec des tiers (par exemple, la faisabilité de la production en sous‑traitance).
* Mettre en œuvre une politique claire de documentation complète du processus de conception (trace écrite), y compris ses différentes phases, le personnel concerné, les dates, les photos et autres traces des étapes clés du processus de conception.
* Si possible, opter pour l’enregistrement du droit d’auteur.
* Déposer des demandes d’enregistrement de marques.
* Déposer des demandes de droits de dessin ou modèle (ou des demandes de brevet de dessin ou modèle, selon le cas), en tenant compte du critère de nouveauté et en veillant à ce que l’entreprise ne détruise pas la nouveauté avant la divulgation.
* Dans les cas où les droits de dessin ou modèle non enregistrés de l’Union européenne ou au Royaume‑Uni peuvent être pertinents (du fait que leurs marchés peuvent être des territoires importants pour la commercialisation), considérer l’exigence de première divulgation publique dans ces territoires comme une condition préalable à la protection.
* Envisager la protection par brevet lorsqu’il y a lieu (bien que cela ne soit que dans une minorité de cas).
* Régler tout conflit potentiel avec des droits antérieurs de tiers avant de lancer des produits ou des services (et chercher à enregistrer des droits de propriété intellectuelle à l’égard de ces produits ou services).

*Lancement et commercialisation*

* Après le lancement, surveiller l’utilisation par des tiers du dessin ou modèle ou de l’un quelconque de ses éléments clés.
* Effectuer un suivi et une veille sur une base *ad hoc* ou de manière plus systématique en s’abonnant à un service de surveillance des noms de domaine/marques, afin d’être informé de la publication d’un élément identique ou similaire au point de prêter à confusion.
* Les propriétaires de marques peuvent envisager de s’abonner à un service de surveillance de l’Internet, qui contrôle les circuits et plateformes numériques pour détecter les contrefaçons et les produits non autorisés.
* Demander aux autorités douanières et de surveillance des frontières une protection contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle sur les importations et exportations vers les territoires concernés (cette possibilité est offerte aux propriétaires de marques ou de dessins et modèles, aux titulaires de brevets et, parfois, aux détenteurs du droit d’auteur).

La version complète de l’outil est disponible à l’adresse suivante :

[http://www‑dev.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo\_webinar\_cr\_2023\_7/wipo\_webinar\_cr\_2023\_7\_www\_615976.pdf](http://www-dev.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_webinar_cr_2023_7/wipo_webinar_cr_2023_7_www_615976.pdf)

[Fin de l’annexe et du document]

1. Selon le rapport de Statista sur le commerce électronique de la mode en 2022, accessible à l’adresse <https://www.statista.com/study/38340/ecommerce-report-fashion/>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les tissus et textiles sont souvent utilisés pour créer des vêtements, mais pas exclusivement. Par exemple, le tweed peut être utilisé pour confectionner une veste, mais également pour le revêtement d’un fauteuil. Il est donc préférable d’envisager la protection du tissu séparément de la protection du produit fini. [↑](#footnote-ref-3)